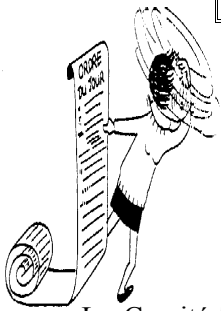


Beauvais, le 24 janvier 2011

C.T.P.D. du 21 janvier 2011



- 1°) Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne au 1^{er} janvier 2011 – Règlements intérieurs
- 2°) Emplois 2011
- 3°) Questions diverses

Le Comité Technique Paritaire Départemental avait été convoqué le 14/01/2011. **F.O.**-DGFIP 60 et les autres organisations syndicales représentatives avaient décidé de boycotter ce premier CTPD pour protester contre les nouvelles suppressions d'emplois massives. La direction locale a donc convoqué un deuxième CTPD le vendredi suivant à 10 heures. Il s'est tenu sous la présidence de M. Paraf, de 10h à ...14h20 !

Les dernières remontées de la pétition lancée la semaine dernière portent le nombre de signataires à 850 (sur 1040 agents dans le département).

F.O.-DGFIP 60 a lu la déclaration liminaires suivante, disponible sur notre site web <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>, dont voici un extrait :

« Après Éric WOERTH, qui se glorifiait d'être le plus exemplaire en matière de non-renouvellement des fonctionnaires partant à la retraite, François BAROIN nous montre aujourd'hui qu'il est aussi zélé que son prédécesseur.

A tel point que les têtes pensantes de la DGFIP semblent à court d'imagination pour fournir des "éléments de langage" aux directions locales, pour vous aider à nous servir la soupe de plus en plus indigeste des suppressions d'emplois.

Une nouvelle fois, vous vous réfugierez derrière l'ORE, Outil de Rabotage des Effectifs, et le TSM, Tableau Sacrificiel des Missions.

Vous invoquerez l'efficiency, invention technocratique qui consiste à supprimer des emplois là où les agents sont les plus performants, histoire de les dégoûter de bien faire.

Mais vous hésitez peut-être à sortir la carte des gains de productivité en sachant les difficultés insurmontables que rencontrent les postes comptables faces aux lenteurs d'Hélios (plus d'une demi-journée pour une simple prise en charge cette semaine, à inscrire au Guinness des records). [...]

A nos questions vous répondrez confusément «paramètres transversaux» et «contribution à l'effort national».

Vous vanterez le plan des requalifications, étrangement présenté cette année, comme s'il s'agissait d'une consolation, comme un aveu des coups qui nous sont portés.

Peut-être même vous risquerez-vous à partager l'optimisme béat de notre Directeur Général, au travers du message qu'il a adressé en décembre à tous les agents.

Depuis des années dans l'Oise comme ailleurs, la curée est telle que les collègues se trouveront bientôt empêchés de mener à bien les missions de service public pour lesquelles ils ont été recrutés... C'est un comble ! »

1°) Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne au 1^{er} janvier 2011 – Règlements intérieurs

Lors du CTPD du 20/12/2010, **FO** avait protesté contre la fin de la possibilité de sortir à 15H ou à 15H30, préalablement en vigueur (fin de la plage fixe). **F.O.-DGFIP** avait porté le débat au CTP Central. Lors de ce CTPC, le Président a déclaré que les directions locales devaient examiner ce sujet avec plus de souplesse. Le DG a publié la circulaire du 10 décembre 2010 qui indique, concernant les horaires variables : « *Il est rappelé que les dispositions de la présente circulaire peuvent, à raison de situations particulières appréciées localement, faire l'objet d'un examen attentif au cas par cas* ». Et c'est ce que continue à demander **F.O.-DGFIP** 60 ! En attendant, la direction locale juge que les directives du Directeur Général ne sont « pas très claires », elle ouvre et transmet des dossiers à Bercy.... Pourquoi une telle frilosité ? La direction locale organise-t-elle toujours les services de son département ?

Autre revendication portée par **FO**, la possibilité de typologies mixtes au sein d'une même unité (cas de Noyon), prévue par l'instruction V352 du 28/12/2006. Même frilosité, même réaction : constitution de dossier, envoi à la DG, suites mystérieuses...

Les représentants du personnel **Force Ouvrière** ont demandé que la rédaction de l'article 6 du règlement intérieur « type » soit conforme aux dispositions prévues par la circulaire du 10/12/2010, s'agissant des agents à temps partiel dont la quotité de travail est de 50% ou de 60% : pour eux aussi, la possibilité de récupération est fixée à une journée par mois. Encore une fois, malgré l'évidence de la légitimité de notre revendication, la direction locale veut prendre le temps de vérifier et nous tiendra informés !!!

2°) Emplois 2011

Les chiffres de la direction locale font état de 26 suppressions nettes (- 5 en filière fiscale et - 21 en filière gestion publique) qui se décomposent, compte tenu des requalifications présentées simultanément, en - 36 C (- 26 en gestion publique et - 10 en filière fiscale), + 7 B (+ 5 en GP, + 2 FF) et + 3 A (en FF). Le plan de qualification de B en A de la gestion publique n'est pas encore connu.

	Requalifications			Suppressions			Total			TOTAL des suppressions nettes
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
ex-DGI	+ 3	+ 3	- 6		- 1	- 4	+ 3	+ 2	- 10	-5
ex-DGCP	?	+ 5	- 5			- 21		+ 5	- 26	-21
TOTAL	+ 3	+ 8	- 11		- 1	- 25	+ 3	+ 7	- 36	-26

Rappels : dans la filière Gestion Publique, l'Outil de Répartition des Emplois indique les implantations des emplois de catégories B et C, alors que dans la filière Fiscale, le Tableau de Support des Mouvements donne les implantations des Inspecteurs et des agents de catégories B et C. Les suppressions d'emplois prennent effet au 1^{er} janvier 2011 pour la FGP et au 1^{er} septembre 2011 pour la FF.

De mémoire de délégués en CTPD, jamais les tableaux fournis n'ont été aussi incompréhensibles, aussi truffés d'erreurs. C'est à se demander si nos hauts fonctionnaires pourtant chargés d'expliquer la démarche de la direction générale et le contenu des tableaux ont lu les documents remis aux membres du CTPD. Les représentants de l'administration n'étaient pas capables de répondre précisément aux questions posées par les délégués syndicaux.

C'est pourtant bien les implantations d'emplois qui permettent de procéder aux travaux des CAP pour les mutations.

-Coupes sombres en Filière Fiscale :

Pour déterminer les structures touchées par les suppressions, la Direction s'est livrée à un calcul du ratio charges/agent et a supprimé les emplois dans les structures où ce ratio était le plus faible.

Cet exercice comporte plusieurs limites :

- toutes les charges ne sont pas recensées,
- les suppressions ne correspondent pas nécessairement aux fléchages nationaux (Télé@ctes, TéléIR et relance amiable).



catégorie	cible de la suppression
- 1 C	DDFiP, Division Budget Logistique (transfert Chorus)
- 1 C	SIP de Beauvais
- 1 C	SIP de Creil
- 1 C	SIP de Méru
- 1 B	SIP de Clermont (services communs, B Gestion)

Les représentants du personnel **Force Ouvrière** ont demandé si le fléchage DPR (Déclaration Pré-Remplie) qui présidait pour partie aux suppressions dans les SIP était pertinent compte tenu de la lourdeur de la gestion des anomalies déclaratives décrites par les collègues. Réponse de la direction : ces anomalies ne sont pas chiffrables.

Les représentants du personnel **Force Ouvrière** ont observé que les suppressions étaient justifiées par la direction locale en considérant les charges de travail des SIP... **HORS ACCUEIL !!!** Pour **FO**, il est évident que cette charge des SIP doit être intégrée avant d'envisager toute suppression de personnel. L'accueil du public ne saurait être ainsi mis de côté et déconsidéré alors que les usagers sont toujours plus nombreux à se présenter à nos guichets. Réponse de la direction : ben... rien, il faut bien qu'ils se basent sur quelque chose pour comparer les charges. Rassurant non ? D'ailleurs les missions foncières sont également oubliées...

Les collègues malheureusement visés par ces suppressions ne seront prévenus par l'administration que le 21/01 après-midi au plus tôt, peut-être que ça attendra lundi matin... Pour **FO**, il est inadmissible que les collègues soient officiellement informés aussi tard, sachant qu'il seront obligés de demander leur mutation pour obtenir un autre service, avec pour seule garantie le maintien sur la résidence (NB : la date butoir des 5 ans pour ce maintien n'existe plus) et toutes les chances de se retrouver ALD (« à la disposition du directeur », ça fait rêver !).

Concernant les requalifications, les explications de la direction locale n'ont guère été plus brillantes. Un emploi de B de l'EDRA est requalifié en A, par analogie avec l'équipe de renfort de la filière Trésor, ce sera un « adjoint tournant » dans les SIP. Mais pour le reste, les organisations syndicales ont été baladées d'explications sur le taux d'encadrement en justifications improvisées.

	Requalifications		
	A	B	C
EDRA	+ 1		- 1
SIP Beauvais		+ 1	- 1
SIP Clermont		+ 1	- 1
CH Clermont		+ 1	- 1
Pôle ICE Compiègne	+ 1	- 1	
CH Compiègne		+ 1	- 1
SIE Compiègne Nord		+ 1	- 1
Pôle ICE Creil	+ 1	- 1	
TOTAL	+ 3	+ 3	- 6



- Coupes sombres en Filière Gestion Publique :

catégorie	cible de la suppression
- 4.5 C	DDFiP
- 1.5 C	ERD
- 0.5 C	Beauvais Amendes
- 1.5 C	Beauvais Municipale
- 0.5 C	Chambly
- 1 C	Chantilly
- 1 C	Chaumont-en-Vexin
- 1 C	Clermont Municipale
- 1 C	Clermont CHI
- 0.5 C	Compiègne Municipale
- 2.5 C	Creil Municipale
- 0.5 C	Froissy
- 1 C	Liancourt
- 0.5 C	Nanteuil-le-Haudouin
- 2.5 C	Paierie Départementale
-1	Pont-Sainte-Maxence

-1 à la Redevance
 -1.5 au Budget Logistique
 -1 au service comptabilité
 -1 aux Dépôts de Fonds



Le Projet de Loi de Finances 2011 indique une répartition des suppressions entre les 2 filières à raison de 58,5% pour l'ex-DGI et 41,5% pour l'ex-DGCP. L'Oise ne respecte donc pas du tout cette clé de répartition, avec 19,2% côté impôts et 80,8% côté Trésor. Pour **FO**, cela mérite une explication que nous avons demandée au Président. Il s'est d'abord réfugié derrière les règles de calcul de Bercy, sans nous répondre, puis il est resté sans voix quand l'évocation de notre ancien ministre Woerth a été faite...

Le problème majeur réside dans le volume sans précédent de suppressions. **FO** a démontré en séance que le projet de la Direction était particulièrement injuste vis à vis de 2 postes :

- La **paierie départementale** qui malgré un ORE de 18,28 voit ses emplois implantés fixés à 17. La méthode des rompus habituellement appliquée aurait voulu que le nombre d'emplois implantés dans ce poste soit fixé à 18 voire 18,5. Ce poste, par ailleurs dans une situation difficile pour d'autres raisons, ne disposera donc pas des effectifs nécessaires à son bon fonctionnement en 2011 (si tant est que les effectifs arrêtés par l'ORE permettent un bon fonctionnement, ce qui est loin d'être le cas). Ce sera donc la double peine pour ce poste. Malgré l'intervention de **F.O.-DGFIP**, la Direction a refusé de revoir sa copie.
- **Sérifontaine** qui malgré un ORE en hausse (2,75) se voyait retirer 0,5 C dans le projet initial. Si cette situation avait été entérinée, le ratio implantés/ ORE de ce poste aurait été de 72,7 %, soit le plus faible du département. Il faut rappeler que l'effectif implanté de ce poste en 2010 (2,5) était déjà inférieur à son ORE (2,68). Il faut également préciser qu'un autre poste du département ayant exactement le même ORE que Sérifontaine dispose de 3 emplois implantés (au lieu des 2 proposés pour Sérifontaine). Suite à l'intervention de **F.O.-DGFIP**, la Direction a décidé de maintenir ce poste dans sa situation antérieure et a annulé sa proposition de retrait de 0,5 C.

Enfin, voici le plan de requalification proposé pour la filière Gestion Publique, dans le détail :

	A	B	C
Attichy		+ 0,5	- 0,5
Bresles		+ 0,5	- 0,5
Crépy-en-Valois		+ 0,5	- 0,5
Lassigny		+ 0,5	- 0,5
Liancourt		+ 0,5	- 0,5
Neuilley-en-Thelle		+ 0,5	- 0,5
Noailles		+ 0,5	- 0,5
Noyon		+ 1	- 1
Saint-Just-en-Chaussée		+ 0,5	- 0,5
TOTAL		+ 5	- 5

- Globalement pour les deux filières :

F.O.-DGFIP a bien conscience que les discussions de ce CTPD ne jouaient qu'à la marge, tant le problème crucial réside bien dans le volume « inabsorbable » des suppressions d'emplois (- 26). C'est la raison pour laquelle nous avons demandé une audience au Directeur Départemental dès que ces chiffres ont été connus et avant même la communication des structures départementales touchées. Il nous a été confirmé, à cette occasion, que les chiffres avaient été vérifiés et étaient donc conformes à la réalité.

Il convenait néanmoins de veiller à ce que la ventilation de ces suppressions soit la moins inégale possible pour les postes et services. C'était l'objet de nos interventions au delà des actions engagées depuis plusieurs semaines contre le volume de ces suppressions (boycott et envahissement du 1^{er} CTPD, pétition pour dénoncer ces suppressions d'emploi, conférence de presse, HMI, tracts...).

Pour **F.O.-DGFIP**, les services se trouvent déjà en difficulté avant l'intervention de ces nouvelles suppressions d'emplois : lenteurs inadmissibles d'Hélios, affluence aux guichets (paiements en espèces, questions d'assiette, délais de paiement...), passage à Agora, centralisation du courrier à préparer, absence de Terminaux Electroniques de Paiement dans de nombreuses trésoreries alors que cet équipement est mis en avant pour les fléchages, retard dans les conservations des hypothèques, difficultés inlassablement relayées par les SIE etc. etc.

F.O.-DGFIP a signalé à la direction que de nombreux collègues renonçaient à des formations auxquelles ils s'étaient inscrits pour garantir le fonctionnement de leur service, déjà à l'heure actuelle. **FO** a rappelé que l'équipe de renfort est affectée à la quinzaine pour les uns et permanisée pour les autres tant les difficultés sont omniprésentes, déjà à l'heure actuelle. **FO** a alerté la direction sur le fait que de nombreux chefs de poste, responsables personnellement et pécuniairement, servent de variable d'ajustement dans leurs trésoreries pour compenser le manque de personnel, déjà à l'heure actuelle.

Dans quel état seront les services dans un an ?

Quel service public sera rendu à l'utilisateur ?

Jusqu'où nos décideurs comptent-ils aller en matière de suppressions d'emplois ?

Voilà quelques questions posées depuis plusieurs années par **F.O.-DGFIP** en CTPD. Bien entendu, personne ne nous apporte de réponses sur ces questions capitales pour l'avenir de nos services et les conditions d'exercice de nos missions.

Ou bien si : le Président ose conseiller aux organisations syndicales d'aller rencontrer les parlementaires de l'Oise pour leur exposer nos légitimes revendications en matière de qualité du service public !!!

F.O.-DGFIP 60 a déjà tenté ce genre de démarche, sur le projet de loi « mobilité des fonctionnaires » en 2009 notamment, et plus récemment sur la question des retraites. Les rares réponses qui nous sont faites démontrent sans surprise à quel point ces interpellations sont vaines.

En guise d'illustration, citons ici la réponse d'un de nos députés, interrogé sur la question des retraites :

« Je ne partage pas du tout votre opinion. Le partage du travail est un leurre. La meilleure, hélas, démonstration de mon affirmation est que les 35 heures comme l'abaissement de la retraite à 60 ans n'ont eu aucun effet sur le chômage. Si le chômage est si élevé en France c'est surtout à cause de la rigidité de notre marché du travail, à la mauvaise préparation des jeunes à la vie professionnelle et à la méfiance injustifiée des employeurs à l'égard des seniors. Quant à notre taux de natalité c'est grâce à lui que notre réforme est moins drastique que celle de l'Allemagne. »

Et voyons maintenant ci-contre un article publié le jour même de ce CTPD dans la presse locale, très instructif quant aux bonnes intentions de nos parlementaires...



Résultat des votes : 10 **POUR** (administration) / 10 **CONTRE** (3 **F.O.-DGFIP**, 3 **SNUI**, 4 **CGT**).

Autant dire que la casse du fonctionnaire est en marche et que beaucoup s'y attèlent.

Si vous hésitez encore, en 2011 sautez le pas !

Pour la défense de vos droits, FO a des interlocuteurs à tous les niveaux (Fonction Publique, Ministère des Finances, DGFIP, DDFIP...).

Rejoindre Force Ouvrière, c'est soutenir efficacement nos revendications.

Pour adhérer, c'est simple, un mail à l'adresse fo.060@dgfip.finances.gouv.fr suffit !

